VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Mme Marie A. Beugnot et al. vs Mme John A. Wogan et als.—No 94,862.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI le 2 mars 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 23 novembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, d'après un arpentage de J. F. Coleman & Compagnie, Ingénieurs, daté janvier 1911, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 394, borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Louisville et Bienville, formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville, mesurant 29 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Taylor, sur 120 pieds, 8 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne du côté vers la rue Louisville de 124 pieds, 2 pouces et 7 lignes, convergent à un point dans le fond, tagnant à la rue Bienville, où il se joint à la susdite ligne de profondeur sur la rue Bienville.

2° Vingt deux lots situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 895, borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Bienville et Vicksburg, désignés par les numéros 1 à 22, inclusivement, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville et mesurant 29 pieds, 8 pouces et une ligne face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Bienville, et entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 9 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg, et mesurant 29 pieds, 8 pouces de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Vicksburg et entre lignes parallèles. Les lots Nos 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vicksburg, sur 131 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 est contigu aux lots 5, 6, 7, 8 et 9 dans le fond. Le lot No 11 est contigu aux lots 12, 13, 14, 15 et 16 dans leur fond. Le lot No 12 formant l'encoignure des rues Scott et Vicksburg et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Scott sur une profondeur et façade de 116 pieds à la rue Vicksburg et entre lignes parallèles. Les lots 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Scott, sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 forme l'encoignure des rues Scott et Bienville et mesure 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Scott sur une profondeur et façade de 116 pieds à la rue Bienville et entre lignes parallèles. Les lots Nos 21 et 22 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bienville sur 131 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 est contigu aux lots Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur leur fond. Le lot No 22 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur leur fond.

3° Vingt-quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 896, borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Vicksburg et Conti, désignés par les Nos 1 à 24, inclusivement, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg et mesurant 32 pieds 5 pouces 5 lignes à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Vicksburg entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti et mesurant 32 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Conti, et entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 152 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 13 est contigu aux lots 1, 2, 3 et partie du lot No 4 dans leur fond.

5° Dix-huit certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet 898, borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Memphis et St-Louis, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Memphis et mesure 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Memphis et entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue St-Louis entre lignes parallèles. Les lots Nos 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 152 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 est contigu aux lots Nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur leur fond. Le lot No 12 est contigu aux lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17 sur leur fond. Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Scott et Conti et mesure 32 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Scott sur une profondeur et face de 116 pieds à la rue Conti et entre lignes parallèles. Les lots Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Scott et Vicksburg et mesure 32 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Vicksburg et entre lignes parallèles. Les lots Nos 23 et 24 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vicksburg sur 152 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Dix-huit certains lots de terre, situés le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 897 borné par l'avenue Taylor, les rues Scott, Conti et Memphis, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement. Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti, et mesurant 30 pieds, 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Conti et entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 7 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Memphis et mesurant 30 pieds et 8 pouces de face à l'avenue Taylor sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 8 et 9 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Memphis sur 106 pieds et 11 pouces sur leur fond. Le lot No 9 est contigu aux lots Nos 10, 11 et 12 et partie du lot No 13 sur leur fond. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Scott et Memphis et mesure 30 pieds et 8 pouces de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Memphis et entre lignes parallèles. Les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds 8 pouces de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Scott et Conti et mesurant 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Scott sur 116 pieds de profondeur et façade à la rue Conti et entre lignes parallèles. Le lot No 17 est contigu aux lots 1, 2 et partie du lot No 4 sur leur fond.

6° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 883 borné par l'avenue Taylor, le Chemin Coquille, les rues Louisville et Bienville, désignés par les lettres A et B. Lesdits lots sont contigus. Le lot A ferme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville et mesure 30 pieds de face à l'avenue Taylor sur 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Bienville et entre lignes parallèles. Le lot B mesure 28 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor sur 105 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté le divisant du lot A vers la rue Bienville, 108 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Louisville et 54 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

7° Neuf certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 882, borné par l'avenue Taylor, chemin coquille, les rues Bienville et Vicksburg, désignés par les lots 1 à 9 inclusivement. Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Bienville et mesurant 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Taylor, le lot No 9 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg, et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Taylor. Tout les lots ont 105 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

8° Dix certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 881, borné par l'avenue Taylor, le chemin coquille, les rues Vicksburg et Conti, désignés comme lots Nos 1 à 10, inclusivement. Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Vicksburg et mesurant 32 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Taylor. Le lot No 10 form ant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti et mesurant 32 pieds, 5 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Sept certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 880, désigné par les Nos 1 à 7 inclusivement, borné par l'avenue Taylor, le Chemin Coquille, les rues Conti et Memphis. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Conti et mesure 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à l'avenue Taylor. Le lot No 7 forme l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Memphis et mesure 30 pieds et 8 pouces de face à l'avenue Taylor. Tous ces lots sont 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

10° Sept certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 879 borné par l'avenue Taylor, le Chemin Coquille, les rues Memphis et St-Louis, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement. Le lot No 1 forme le coin de l'avenue Taylor et la rue Memphis et mesure 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds et 6 pouces de face à l'avenue Taylor. Le lot No 7 forme le coin de l'avenue Taylor et l'avenue St-Louis et mesure 30 pieds et 8 pouces de face à l'avenue Taylor, tous les lots sont de 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur et entre lignes parallèles.

11° Dix certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 878 borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquille, les rues St Louis et Toulouse, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement. Le lot No 1 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue St-Louis et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à l'avenue Taylor, tous les lots sont de 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur et entre lignes parallèles. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue Taylor, le lot No 10 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue Toulouse et mesurant 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue Taylor. Tout les lots ont 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

12° Sept certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 877, borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquille, les rues Toulouse et Antoine, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement. Le lot No 1 forme le coin de l'avenue Taylor et la rue Toulouse, et mesure 29 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Taylor. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Taylor. Le lot No 5 mesure 29 pieds 7 pouces de face à l'avenue Taylor. Tous ces lots ont 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 mesurant 165 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Taylor sur 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Toulouse et 195 pieds 2 pouces et 3 lignes du côté opposé. Le lot No 7 mesurant 71 pieds 2 pouces et 4 lignes à la rue Antoine sur 138 pieds 9 pouces et 7 lignes sur le Chemin Coquille et 156 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté opposé.

13° Douze certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 876, borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquille, les rues Antoine et St-Pierre désignés par les Nos 1 à 12, inclusivement. Le lot No 1 mesure environ 38 pieds et 3 pouces sur le chemin de droite de la New Orleans Terminal Company Railroad 36 pieds et 3 pouces sur le Chemin Coquille, 94 pieds, 2 pouces et 4 lignes à la rue Antoine, et 105 pieds 7 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté. Le lot No 2 mesurant 81 pieds, 7 pouces à l'avenue Taylor. Les lots Nos 3 à 11 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces à l'avenue Taylor. Le lot No 12 mesurant 31 pieds et 7 pouces à l'avenue Taylor. Tous ces lots sont de 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 12 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue St-Pierre.

14° Huit certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 875 borné par l'avenue Taylor, Chemin Coquille, les rues St Pierre et Orléans, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement. Le lot No 1 formant le coin de l'avenue Taylor et la rue St-Pierre et mesurant 30 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Taylor. Tout ces lots ont de 105 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure de l'avenue Taylor et la rue Orléans.

Les dimensions générales et autres lignes de la propriété ci-dessus excepté celles dans l'îlet No 883 et 894 sont en accord à un plan par Chas De l'Isle, voyer, daté du 3 février 1864, annexé à une vente pardevant P. E. Laresche, notaire, le 13 juin 1862.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sur acompte du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 jan—29—fév 5 12 19 26—mars 2

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe

A cherché pendant ses cinquante années de service aux Etats-Unis à réaliser la définition du mot assurer, à savoir: "**Rendre certain ou garantir.**" Toutes personnes en réclamations pour pertes, assurées dans cette Compagnie et atteintes par les sérieuses conflagrations qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, attesteront volontiers, croyons-nous, le sentiment de sécurité que leur a fait éprouver la possession de nos polices, et la satisfaction que leur ont donnée nos réglements.

28 juil—1an—jeu dim mar

INCORPOREE 1855

SUN Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CHARLES JANVIER, Président. FERGUS G. LEE, Vice-Président.

WM. P. MAUS, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Rudolph Helwick vs Adolph Helwick et als No 94,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 21 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1911 et signé à la 19 janvier 1911 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 249, borné par les rues Burdette, Adams, Cohn et Hickory; lesdits lots étant désignés par les numéro. 21 et 22 sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire, le 6 février 1872. Les lots lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 22 formant le coin des rues Burdette et Hickor avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos 7729 et 7725 rue Hickory.

Conditions—1,3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance représentée par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après leur date avec intérêt au taux de 7 pour cent par an jusqu'au complet paiement, les dits billets devant être datés du jour où sera passé l'acte de vente, et les loyers ne revenant à l'acquéreur que de la date où sera passé l'acte de vente, les dits billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses de sécurité usuelles et l'acquéreur devant rayer les taxes de 1911 et dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Zach Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. Mc L. Fayssoux, avocat.

21 jan—21 22 29—fév 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

International Car Company sur le Chemin de la Métairie.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 14 FEVRIER 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, date du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville de Bath No 2, sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et s'étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur l'ouest par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cinquante pieds en largeur, sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée K, et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois milles neuf cent soixante-seize pieds, neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces et sur la ligne du nord environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces, sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-et-un pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springbett, date du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Golberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 28, folio 245.

En lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues.

1. Que, il sera réservé de ladite vente les droits existent de la New Orleans Terminal Company au travers de ladite propriété cent pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'est réservés de ladite vente en faveur de n'importe laquelle des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir entourages sans portes ou ouvertures le long de la borne du nord de ses droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

4. Immédiatement après la vente de la propriété foncière, certaines machines y appartenant seront vendues séparément comme suit, d'après l'intervention dans cette affaire:

A—Dans l'intervention de Sprague Electric Co., en vertu d'un ordre daté du 11 juillet 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un (1) moteur six cycle 220 volt.

B—Dans l'intervention de A. S. White, en vertu d'un ordre daté du 12 juillet 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un (1) "Shaving, Dust, Chips and Saw Dust Collector System".

C—Dans l'intervention de la Petroleum Iron Works, en vertu d'un ordre daté du 10 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un (1) réservoir pour eau avec couvercle ouvert.

D—Dans l'intervention de Brancroft, Ross & Sinclair: Un (1) Bolt Cutter; Un (1) Milling Machine; Un (1) 20" Drill; Un (1) Mitre saw à vapeur: Une (1) Flèche pour mesure de bois.

E. Dans l'intervention de Fay & Evan, en vertu d'un ordre daté du 8 avril 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée Un (1) Double Cylinder Planer and Matcher No 171; une (1) paire Shimmer six bit Expansion Matcher Heads; une (1) paire Ship Lap Cutters (right hand) et une paire Ship Lap Cutters (left hand) avec slots: une (1) paire right and left hand Cutters pour arrondir les coins; une caire Double Bounding Cutter, quatre (4) couteaux extra 20"; quatre (4) couteaux extra 12".

Toutes les machines ci-dessus peuvent être inspectées à la manufacture de la International Car Co. et détails complets peuvent être obtenus d'après l'inventaire en cette affaire.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Teutonia Bank and Trust Company, receveurs.

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

14 jan—14 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le terrain pour bâtir, rue D'Hémécourt, co'n Alexander, (l'îlet rues Hennessey et Baudin)

L. E. Konrad vs O. J. Rolling.

No 94,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 7 mars 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 novembre 1910 par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 797, borné par les rues D'Hémécourt, Hennessey, Alexander et Baudin, désigné par le No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue D'Hémécourt sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Alexander, et fermant le coin des dites deux rues.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et devant déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. H. Robinson, W. J. Waguespack, avocats.

4 fév—4 5 12 19 26—mars 5 7

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Eglise Baptiste St-Pierre, en liquidation — No 95,602—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Au plus haut enchérisseur. Terrain désirable rue Français, entre les rues Miro et Tonti.

L'îlet avenue Champs-Elysée (30x120).

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — MARDI le 14 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 6 février 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Français, Libérale (maintenant N. Miro), Force (maintenant N. Tonti), mesurant 30 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et comprenant la moitié longitudinale le plus près de la rue Force du lot désigné par le numero 12 dans l'îlet numéro 95 sur un plan dudit îlet annexé à un acte pardevant Carlisle Pollock, anciennement un notaire en cette ville, le 18me jour de juin 1830 et aussi désigné par le même numéro un morceau d'arpentage dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, sous la date du 9 octobre 1867 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Jas Graham, un notaire en cette ville, le 10me jour d'octobre 1867.

Conditions—Comptant, l'acte de vente pardevant Gabriel Fernandez Jr. notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.

Encanteurs.

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

Kernaghan & Cordill

VENTE EN PARTAGE

—DE—

17 Jolis Terrains pour Bâtir

Devant être vendus divisés ou séparément chacun,

RUE BANKS,

Rue pavée d'un bout à l'autre,

Près des Lignes de Chars Electriques.

Quaker Realty Company Ltd

—vs—

John A. Waterhouse.

No 95,559—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL,—W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 9 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 29 décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix sept terrains de choix, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, St Patrick et Bernadotte, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q sur un devis d'arpentage par Frank H. Waddill, I. C. et voyer, daté du 31 décembre 1910 et mesurant d'après ledit devis, comme suit, à savoir:

Le lot A formant le coin des rues Banks et Bernadotte et mesurant 31 pieds, 8 pouces, 6 lignes de face à la rue Banks, sur 120 pieds en profondeur et façade à la rue Bernadotte, entre lignes parallèles.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I et J, sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Banks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot J formant le coin des rues Banks et St Patrick. Les lots K, L, M et N sont contigus et mesurent 30 pieds de face à la rue St Patrick sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot O est contigu au lot N et mesure 55 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue St Patrick, 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Banks, 130 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du côté opposé de la rue Palmyre et 4 pieds 9 pouces 2 lignes en largeur sur la ligne du fond.

Le lot Q est contigu aux lots A, B et C sur leurs lignes du fond et mesure 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Bernadotte sur 95 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Banks, une première profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Palmyre de 17 pieds 6 pouces 3 lignes, de là sur une deuxième profondeur de 88 pieds 4 pouces 2 lignes à la ligne du fond, laquelle a une largeur de 80 pieds 9 pouces 5 lignes.

Le lot P, est contigu aux lots D, E, F, K, L, M, N, O et Q et d'une portion du lot G sur leurs lignes de fond, et mesure 80 pieds, 9 pouces, 5 lignes sur la ligne du fond du lot E, 104 pieds sur la ligne du fond des lots D, E et F et d'une portion de la ligne du fond du lot G, 124 pieds, 9 pouces, 2 lignes sur la ligne du fond des lots K, L, M, N et O, et 112 pieds 10 pouces, 3 lignes sur la ligne de côté vers la rue Palmyre.

Ces terrains sont dans un voisinage qui s'améliore, près des lignes des chars, sont des placements sûrs pour des "homes" ou des placements désirables et pour spéculations.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles, en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 jan—8 15 22 29—fév 5 9

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 2822 rue Gravier, entre White et Dupré.

JOLI COTTAGE SIMPLE

Avec Bâtisse dans le fond, chemin pour voiture, etc.

Succession de Harry Shouldis.

Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans—Div. A—No 95,729.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur. Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 16 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 3 février 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, White, Dupré et Perdido, désigné comme lot No 22 et mesurant 28 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1911 et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, et de faire un dépôt de dix pour cent, au moment de l'adjudication.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT. Division A — No 95,960 — Henry A. Briant vs Ses Créanciers — Ordre — Considérant la pétition suivante et les tableaux des recouvrées et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après due annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Henry A. Briant soit convoquée et tenue d'après la loi, devant John J. Reilley, notaire, au No 301 Bâtisse Hennen, commençant le 13me jour de février 1911, à 11 heures A. M., pour voter, accordant ou refusant l'application dudit Henry A. Briant pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudi Henry A. Briant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lse., 1 février 1911.

Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-Greffier.

Joseph A. Casey, avocat.

3 fév—3 7 12

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

Lionel M. Ricau. Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX POUR RESIDENCE

Résidence Simple à Deux Etages dans le District des Jardins,

No 1305 Rue Ste-Marie, Encoignure Chestnut.

MAGNIFIQUES TERRAINS.

Succession de Mme Mary V. Veazie—No 92,909, Cour Civile de District, Division E.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 16 FEVRIER, 1911, à MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée succession de Mme Mary V. Veazie, dossier No 92,909, daté et signé du 6 janvier 1911 et adressé à LIONEL M. RICAU, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 16 février 1911, la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Chestnut et Felicité, désignés par les numéros 3 et 4 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien architecte, de la date du 16 mai 1850, en l'étude de J. Claiborne, ancien notaire en cette ville, lesdits lots mesurant, en mesure anglaise, comme suit: le lot No 3 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chestnut et mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, et 32 pieds en largeur dans le fond, sur 129 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Chestnut et 128 pieds, 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 4, et le lit lot No 4 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Marie, et 32 pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur de